

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 15 février 2019

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de Mrs Pairon, Fischer, Boucher et Mme Schmitt (excusés)

La séance est ouverte à 20 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 17 janvier 2019.

Le Maire indique que Mme Marinoni a pris ses fonctions le 1^{er} février, il remercie Mme Nathalie MULLER qui a assuré le nettoyage des écoles en décembre et en janvier. Il indique que le dossier pour la rénovation du réseau d'éclairage public a été présenté à la sous-préfecture en vue de l'obtention d'une subvention DETR. Il donne les explications nécessaires sur l'évolution du dossier de la maison Berrusweiller sur les plans financier et administratif. Le compte rendu est adopté sans observation particulière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Le Maire se retire de la salle du conseil et cède la présidence à M Raymond DECHOUX 1^{er} adjoint au maire pour l'examen des comptes de la commune pour 2018.

Le compte administratif 2018 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

1) DEPENSES

Chapitre	Libellé budgétaire	Crédits ouverts	Réalisations au 31/12
011	Charges à caractère général	190 900,00	185 954,67
012	Charges de personnel	138 400,00	129 941,96
014	Dotation de compensation CCHPB	11 000,00	10 930,24
65	Autres charges de gestion	54 800,00	51 988,02
66	Charges financières	2 500,00	1 288,86
67	Charges exceptionnelles	100,00	2,89
023	Virement à la section d'investissement	126 122,84	
	Dépenses réelles	397 700,00	380 106,64
	Opération d'ordre	126 122,84	35 000,00
	Total dépenses fonctionnement	523 822,84	415 106,64

2) RECETTES

Chapitre	Libellé budgétaire	Crédits inscrits	Recettes réalisées au 31/12
013	Atténuation de charges	1 000,00	1 059,34
70	Vente de produits et services	158 900,00	187 853,19
73	Impôts et taxes	135 539,00	136 146,19
74	Dotations et subventions	96 610,00	95 779,07
75	Autres produits de gestion	94 400,00	89 684,84
76	Produits financiers	2,00	1,95
77	Produits exceptionnels	0,00	38 521,94

	Total des recettes réelles	486 451,00	549 046,52
	Excédent de fonctionnement	29 371,84	29371,84
	Travaux en régie	8 000,00	7 603,60
	Total des recettes de fonctionnement	523 822,84	586 021,96

Section d'investissement :

Nature de l'opération	Dépenses		Recettes	
	Inscrites au budget	Réalisées au 31/12/2018	Inscrites au budget	Réalisées au 31/12/2018
Opérations financières				
Remboursement d'une caution	500,00	0,00	500,00	353,40
Remboursement capital sur emprunt en cours	14 500,00	14 400,50		
Régularisation comptable imputation subvention	13 604,00	13 604,00		
Excédent d'investissement reporté			100 664,62	100 664,62
FCTVA			18 000,00	16 078,21
TLE			1 500,00	3 013,79
Affectation résultat (1068)			87 207,39	87 207,39
Virement à la section de fonctionnement			126 122,84	0,00
Opérations de travaux				
Participation projet fibre	10 100,00	10 093,07		
Achat logiciels informatiques (2051)	2 700,00	2 684,16		
Acquisition terrains (2111)	24 000,00	22 000,00		
Entretien forêt communale (2117)	31 154,93	26 186,94		
Achat divers (2188)	17 324,63	4 877,53		
Travaux dans bâtiments communaux	19 900,00	15 884,40		
Travaux de voirie et réseaux	15 682,04	0,00		
Travaux rue de la Colline (2315)	378082,38	144 810,25		
Accessibilité rénovation vestiaires (2113)	160553,87	160 497,62		
Subvention Etat (lave vaisselle)			33 503,00	2 500,00
Subvention région vestiaires + régularisation			33 604,00	33 604,00
Subvention département vestiaires + rue Colline			85 000,00	25 000,00
Subvention amendes police (rue Colline)			14 500,00	14 770,00
Subvention DETR (fenêtres mairie + vestiaires)			10 500,00	38 157,63
Emprunt pour rue Colline			150 000,00	150 000,00
Produits vente terrain opé d'ordre(024 – 040)			35 000,00	35 000,00
Travaux en régie (2313-040)	8 000,00	7 603,60		
Amortissement fibre				
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	696101,85	422 642,07	696 101,95	506 349,04

Le CM adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 qui dégage un excédent de 254 622,29 €.

Le Maire réintègre la salle de conseil et reprend la présidence, il présente une analyse financière de la situation globale des comptes de la commune. Il indique que la marge d'autofinancement est de l'ordre de 127 000 € grâce à l'apport des recettes forestières et du loyer des éoliennes. Le taux d'endettement de la commune est inférieur à la moyenne nationale.

Le CM adopte le nouveau tarif pour la vente des poubelles par la commune (40 € la poubelle de 140 litres et 41 € celle de 240 litres).

DOSSIER DE TRAVAUX.

Le Maire indique que la solution retenue pour le changement du chauffage de l'église porte sur l'installation de lustres rayonnants chauffants. Le coût de l'opération s'élève à 30 664,80 € HT pour la fourniture et pose des lustres et à 10 514,67 € pour la rénovation du circuit électrique dont 6 308,72 € restant à la charge de la commune.

Le CM prend acte du versement d'une participation de la part du conseil de fabrique, il autorise le maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre du programme AMITER auprès du Conseil Départemental de la Moselle.

Le Maire informe le CM que la réalisation des opérations de travaux prévus en complément de la rue de la Colline, à savoir la réfection partielle de la route de Niedervisse, le chauffage de l'église et

la rénovation de l'éclairage public nécessitera la réalisation d'un emprunt de 100 000 € sur 2 ans. Le Maire va procéder aux consultations des banques.

TRAVAUX FORESTIERS

Le Maire présente le devis des travaux d'entretien présenté par les services de l'ONF pour 2019 pour un montant global de 19 790,00 € HT. Le Maire indique qu'il a engagé des discussions avec la garde forestière afin de revoir ce devis à la baisse. A la suite du report de travaux non urgents, le nouveau devis s'établit à 16 106,62 €HT.

DIVERS

Le Maire fait le point sur le dossier de révision de la carte communale et apporte des précisions sur les zones qui pourraient être ouvertes à la construction après accord des services de l'Etat. Le CM approuve le principe de faire appel au bureau d'études MATEC pour qu'il réalise une étude de faisabilité sur ces zones afin d'avoir une idée sur le coût prévisible pour leur viabilisation.

Le Maire indique que la société Orange a pris contact avec la commune dans le cadre de la recherche d'un terrain pour la mise en place d'un pylône.

Il indique que dans le cadre du débat national, la salle des fêtes pourra être mise à disposition si une demande devait être formulée.

La commune a procédé à son inscription au concours régional des villes et villages fleuris pour 2019. Il informe le CM du lancement des préinscriptions au voyage pour Verrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Maire,